



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Embargo: 25 mars 2004, 10h00

Etat des lieux des cantons en politique européenne

Il est indispensable de préciser la politique européenne

L'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a discuté le 12 mars 2004 un rapport de stratégie de politique européenne du groupe de travail Europe-Réformes-Cantons (EuRéfCa). Il ressort de ce document que les gouvernements cantonaux cautionnent un engagement actif des cantons en politique européenne et exigent parallèlement du Conseil fédéral qu'il précise sa stratégie de politique européenne dans la législature actuelle. Cette stratégie ne peut en outre pas avoir pour objectif un *Alleingang* de la Suisse en Europe, mais doit chercher des voies de collaboration avec l'UE.

Sur mandat de la CdC, le groupe de travail EuRéfca a élaboré un Document sur la stratégie de politique européenne du point de vue des cantons. Ce document a fait l'objet d'une consultation auprès des 26 gouvernements cantonaux entre novembre 2003 et janvier 2004. Lors de l'Assemblée plénière du 12 mars 2004, les gouvernements cantonaux ont pris connaissance des résultats de la consultation et adopté ce Document sur la stratégie.

Sur la base des prises de position des gouvernements cantonaux, on peut dans un premier temps conclure que les cantons estiment nécessaire de développer une stratégie de politique européenne autonome. Celle-ci doit toutefois s'aligner sur les conditions cadres en politique intérieure et extérieure. De plus, cette stratégie ne peut pas avoir pour objectif un *Alleingang* de la Suisse en Europe, mais doit chercher des voies de collaboration avec l'UE.

Concernant la forme de la coopération avec l'UE, les gouvernements cantonaux sont très sceptiques quant à l'adéquation de la voie bilatérale à moyen et à long termes pour régler les relations entre la Suisse et l'UE. Par conséquent, les gouvernements cantonaux sont d'avis que les avantages et inconvénients tant de la voie bilatérale que de l'adhésion à l'UE nécessitent une analyse approfondie.

Les gouvernements cantonaux attendent du Conseil fédéral qu'il précise au cours de la législature actuelle, aussi bien au niveau du contenu que du calendrier, sa politi-

que extérieure définie pour la dernière fois dans son Rapport sur la politique extérieure 2000.

Finalement, les gouvernements cantonaux estiment en majorité qu'une CdC améliorée constitue l'organe de participation des cantons à la politique européenne de la Confédération le plus adéquat.

Berne, le 25 mars 2004

Pour toute autre information:

- Hans Martin Tschudi, conseiller d'Etat, président EuRéfCa (tél. 061 267 80 45)
- Georg Hess, conseiller d'Etat, membre EuRéfCa (tél. 079 469 20 07)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 031 320 30 00)
- Roland Mayer, chef du service Affaires extérieures, secrétariat (tél. 031 320 30 00)

Au groupe de travail EuRéfCa, participent:

- *Hans Martin Tschudi (BS), conseiller d'Etat, présidence*
- *Kathrin Hilber (SG), conseillère d'Etat*
- *Georg Hess (SZ), conseiller d'Etat*
- *Markus Notter (ZH), conseiller d'Etat*
- *Augustin Macheret (FR), professeur*
- *Kurt Nuspliger (BE), chancelier*

- *Canisius Braun (secrétaire CdC)*
- *Roland Mayer (chef du service Affaires extérieures, secrétariat CdC)*
- *Felix Imhof (collaborateur scientifique, service Affaires extérieures, secrétariat CdC)*